

distillerie de saint maximin

De: "Camille VERLINDE" <veronique.verlinde@orange.fr>

28/01/2019 08:17

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur ,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin-la-Sainte-Baume .

Je suis Mme Verlinde Véronique habitante de Saint Maximin au 534 , chemin des 12 Deniers depuis plus de 40 ans et enseignante à l' école Galilée sise au 1332 Route de Barjols .

Je me sens doublement impliquée dans ce projet d'exploitation de la distillerie et des nuisances qu'elle va causer .

A l'école Galilée il y a plus de 50 enfants et une dizaine d'enseignants . L'école est géographiquement proche de la distillerie et la santé des enfants sera directement au centre de toutes les nuisances .

Il est urgent de stopper ce projet pour le bien de tous et de ne pas mettre les enfants en danger . Il serait plus que judicieux que les responsables de ce projet se déplacent pour constater avant de prendre toute décision qui engagerait un problème sanitaire .

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique .

Je vous prie d'agréer , Monsieur le Commissaire enquêteur , l'expression de mes salutations distinguées .

Mme Verlinde Véronique

à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

De: "cavatorta jf" <jean-f.cavatorta@orange.fr>

28/01/2019 09:51

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite à saint maximin depuis plus de 30 ans,je suis situé ancien chemin de sceaux, à 985 metres a vol d'oiseau, avec ma femme et mon fils de 7 ans .

Après lecture du document de présentation du projet, je vous écris mes remarques.

-Si ça pue et je m'en souvient encore lorsque la distillerie était en activité, j'ai bien peur que cela redevienne invivable,surtout aux beaux jours,et ils sont nombreux dans la région ;

-à l'epoque cela attirait des mouches,et il est fort probable qu'elles reviennent et rendent la vie infernale sur toute la commune comme cela l'etait quand elle fonctionnait .

-selon les produits utilisés et rejetés,et travaillant dans une industrie de semi-conducteur avec des normes drastique, connaissant le coût du retraitement des rejets, avec des résultats pas toujours à la hauteur des attentes mais surtout de l'investissement,je n'ose imaginer les retombé sur les riverains tres proche porté par des vents dominants

-au sujet des vents avez vous fait une rose des vents pour connaitre la porté des retombés et la distance,qui,peut etre plus importante que prevu?

-il doit y avoir une grosse quantité d'eau reversé dans l'argent,est-il prevu une station de retraitement des eaux,comme nous disposons à rousset avant de rejeter otre eau usagé dans l'arc?

-cela risque d'abimer nos routes à cause du transport par camion, et saturer encore plus le réseau routier qui l'est deja bien encombrer.avez vous fait une étude sur cette augmentation du trafic,(bruit,pollution avec des gaz cancérigènes,trafic,..)sachant que tous ces camions vont passer devant l'ecole sainte marie madeleine?

-j'ai cru comprendre qu'il y aurait une flamme torchère , alors même que les feux sont interdit pour nous particuliers !

Pour toutes ces raisons, je considère que cette usine de traitement d'effluents vinicoles risque d'etre nefaste pour le quotidien des habitants de saint maximin,qui pour la plupart sont venu s'implanter ici pour vivre à la campagne loin des villes et de leurs pollution!Travaillant dans une societe avec de nombreux produit CMR,toxique,dangereux pour l'homme et l'environnement,je ne suis pas du tout confiant sur la mise en oeuvre et la mise en place de cette usine.Une telle structure doit avoir des normes iso tres elevé qui ne lui seront pas accepté au vu des habitations tres proches(moins de 100 metres) sinon avec manquements sur les risques.

il ne faut jamais oublié qu les sites seveso ont été crée,suite à un drame avec les consequences que l'ont sait dans une zone urbanisé

je craint que l'étude environnementale produite par AZUR BIO TRAITEMENT, n'ait pas pris en compte tous ces risques liés à ce type d'industrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération [ou toute autre formule de politesse].

Cavatorta Jean-François

**Dossier d'Enquête Publique Exploitation d'une station de traitement des effluents vinicoles
RECTIFICATION PIECE JOINTE**

De: "Isabelle POBELLE" <pobelle.isabelle@orange.fr>

28/01/2019 12:25

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Courrier Pobelle Isabelle ENQUETE PUBLIQUE .pdf (37,1 ko);

RECTIFICATION AVEC COURRIER EN PIECE JOINTE

Monsieur le commissaire enquêteur

Par la présente je viens vous signifier ma vive inquiétude, en effet j'ai découvert par inadvertance le projet d'ouverture d'un site classé à proximité de nos habitations. Les réseaux sociaux par lesquels j'ai eu de nombreuses informations notamment différents liens qui mon permis de découvrir les détails du projet de station de traitement d'effluents vinicoles. Je me suis documentée et au fur et à mesure de mes lectures mon inquiétude grandit, en effet il s'agit tout d'abord d'un site classé ICPE, ce projet aux abords de nos communes est questionnant. Les nuisances sonores et olfactives sont à craindre mais ce qui est le plus inquiétant est la pollution inhérente au projet, la dégradation de l'environnement et l'impact sur la santé, l'air, l'eau, les habitants, la faune et la flore, les rejets dans un petit ruisseau à sec la plupart du temps, les sources et sites protégés à proximité. Les villes de Seillons, Ollières, Saint Maximin, Bras, Brue-Auriac sont concernées, il y a une école à proximité et de très nombreux riverains dans un rayon de 2 km certains accolées au projet, tout en sachant que l'impact et les nuisances irons bien au delà de ce périmètre. La vie de tous les habitants risque d'être totalement bouleversée pas ce projet. La santé des riverains et notamment celle des enfants et les personnes fragiles risque d'être affectée, je me sens très concernée. Nous avons fait le choix de vivre à la campagne et investi récemment sans imaginer qu'un tel projet pourrait voir le jour. Des emplois liés au tourisme devraient être impactés car le projet risque fort de faire fuir pas mal de monde, les assistantes maternelles aux alentours devraient également être concernée.

Tous ces arguments me confortent dans l'idée qu'il n'est pas souhaitable qu'un tel projet aboutisse.

En espérant que ce projet soit abandonné dans ce secteur géographique qui à mon avis doit être préservé.

Cordialement

Mme Pobelle Isabelle

3564 Chemin du Moulin Saint Maximin

Isabelle Pobelle

L'âme des couleurs

04.94.37.52.66 06.27.34.29.14

pobelle.isabelle@orange.fr

<http://isalaladusud.canalblog.com/>

<https://www.facebook.com/pages/L%C3%A2me-des-couleurs/192897180902333?fref=ts>

<https://www.lamedescouleurs.com/>

Monsieur le commissaire enquêteur

Par la présente je viens vous signifier ma vive inquiétude, en effet j'ai découvert par inadvertance le projet d'ouverture d'un site classé à proximité de nos habitations. Les réseaux sociaux par lesquels j'ai eu de nombreuses informations notamment différents liens qui mon permis de découvrir les détails du projet de station de traitement d'effluents vinicoles. Je me suis documentée et au fur et à mesure de mes lectures mon inquiétude grandit, en effet il s'agit tout d'abord d'un site classé ICPE, ce projet aux abords de nos communes est questionnant. Les nuisances sonores et olfactives sont à craindre mais ce qui est le plus inquiétant est la pollution inhérente au projet, la dégradation de l'environnement et l'impact sur la santé, l'air, l'eau, les habitants, la faune et la flore, les rejets dans un petit ruisseau à sec la plupart du temps, les sources et sites protégés à proximité. Les villes de Seillons, Ollières, Saint Maximin, Bras, Brue-Auriac sont concernées , il y a une école à proximité et de très nombreux riverains dans un rayon de 2 km certains accolées au projet, tout en sachant que l'impact et les nuisances irons bien au delà de ce périmètre . La vie de tous les habitants risque d'être totalement bouleversée pas ce projet. La santé des riverains et notamment celle des enfants et les personnes fragiles risque d'être affectée, je me sens très concernée. Nous avons fait le choix de vivre à la campagne et investi récemment sans imaginer qu'un tel projet pourrait voir le jour. Des emplois liés au tourisme devraient être impactés car le projet risque fort de faire fuir pas mal de monde, les assistantes maternelles aux alentours devraient également être concernée. Tous ces arguments me confortent dans l'idée qu'il n'est pas souhaitable qu'un tel projet aboutisse. En espérant que ce projet soit abandonné dans ce secteur géographique qui à mon avis doit être préservé.

Cordialement

Mme Pobelle Isabelle
3564 Chemin du Moulin Saint Maximin

projet station de traitement des effluents vinicoles de Saint Maximin La Sainte Baume

De: elfeln@club-internet.fr

28/01/2019 12:50

À: abt-saint-maximin-epvar <abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net>

Bonjour monsieur

Pour compléter mon mail et mes questions précédentes, je souhaite savoir pourquoi, dans un rapport de septembre 2017 mis à jour en octobre 2018, les nouvelles maisons du quartier et celles du nouveau lotissement de la Régalette n'apparaissent pas sur le plan de situation.

http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/dae_-_partie_1_-_p1_-_293.pdf?fbclid=IwAR0tYgPo5VTOKVaGqCrOWFD2dxUzAo3gZnRrt-4cBnJD_kluPOErlkJq94

Cela s'ajoute aux nombreuses autres irrégularités constatées et vérifiées et dont le Collectif pas eu de réponses.

J'espère que nous obtiendrons des explications. J'ai foi dans votre neutralité et dans votre capacité à vous imaginer à notre place avec vos enfants.

Cordialement

Hélène NICOLAS

Exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

De: hugocomeh@gmail.com

28/01/2019 13:15

À: epvar@administrations83.net, abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite au 830 chemin de regalette avec ma femme et mes 2 enfants (4ans et 2 ans).

Je travaille dans le traitement des eaux usées, nous installons des stations d'épuration chez les particuliers mais également pour les petits collectif (hôtel, camping, brasserie, fromagerie...)

Voici l'adresse de notre site internet pour le confirmer <https://www.absolunovatis.com>

Même si je remets en cause le bienfondé et l'idée même d'un tel projet (quelque soit le lieu d'implantation) pour plusieurs raisons :

- Rendement épuratoire très faible (Bactérie difficile à développer compte tenu du peu de charge organique dans les effluents) les SPANCS du 83 et du 13 vous le diront.
- Gain environnemental proche de zéro voir négatif par rapport à la solution initiale d'épandage (pompage et transfert des volumes par camion, traitement énergivore)

Je peux comprendre la nécessité économique des caves à se regrouper pour traiter leurs effluents et ainsi correspondre aux nouvelles normes.

Je souhaite surtout mettre en évidence le mauvais choix du lieu d'implantation :

- Proximité immédiate avec de nombreuses maisons
- Routes d'accès à la distillerie non prévue pour un trafic de ce genre
- Rejet vers un cour d'eau souvent sec (concentration des rejets)

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet n'a pas vocation à être implanté ici.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération

Hugo Hubiche

Enquête Publique

De: "Jonathan BRIYS" <jonathan@rbmfrance.fr>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

28/01/2019 14:34

Monsieur le commissaire,

Suite à la l'enquête publique concernant le projet AZUR BIO TRAITEMENT,
Je tiens à vous faire part de mon indignation autant que ma surprise ;

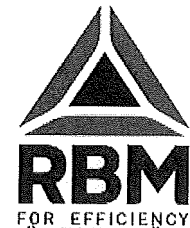
Un simple aller-retour sur un carte en ligne mets en évidence l'absurdité de la demande, un centre de traitement , en plein quartier résidentiel, car oui saint Maximin couvre désormais bien jusqu'à la regalette, à minima, en évoquant les innombrable maison ; école et lieu de vie a moins de 500m....

Je ne vis pas dans ces lieux, par chance mais rien que passer devant pour rentrer chez moi suffit à me convaincre qu'un tel établissement doit disparaître et non être remis en service.....

Sans parler dans le détails des nuisances olfactives et sonores , des risques de pollution air, eau/sols et de toxicité, je trouve fou quand un simple ravalement de façade ou changement de volet, clôture ou piscine , tant cela peut affecter le voisinage, soit surveiller , qu'un tel projet de verrue dans la Provence verte puisse même être considéré....

Pour toutes ces raisons, je considère que le projet de réutilisation de la distillerie de Saint Maximin ne doit pas se réaliser.
Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.



Jonathan BRIYS
Service Marketing / Technique
RBM France
Tél : 04.42.29.81.22
Fax : 04.42.53.38.67
www.rbm.eu



enquête publique demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

De: "Magali Escriva" <magali.escriva@gadz.org>

28/01/2019 16:11

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite dans le chemin des Batailloles avec mon compagnon.

Bien que je n'habite pas à proximité directe de la distillerie, je tiens à vous faire part de mes inquiétudes quant à la réalisation du projet.

Je pense en effet que l'exploitation de la distillerie aura des impacts très importants sur tous les habitants de la ville de Saint Maximin la sainte Baume, ainsi que tous les territoires traversés par l'Argens.

La réouverture de la distillerie comme usine de retraitement de déchets vinicoles serait une catastrophe écologique, tant par la pollution des sols, de l'eau et de l'air que par les risques de toxicité des émissions. Il me semble que nous souffrons suffisamment de la présence de l'autoroute pour ne pas rajouter.

J'ai également de la famille et des amis qui habitent le quartier de la Régalette et de l'ancien chemin de Sceaux et qui subiront les nuisances sonores et olfactives de la proximité directe de l'usine.

De plus, cela aura aussi des conséquences économiques car notre ville perdra en attractivité et nos propriétés perdront de la valeur.

Pour toutes ces raisons, je considère qu'il ne faut pas accepter l'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume et qu'il faudrait que cette activité soit déplacée dans une zone moins peuplée.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération

Magali Escriva

RE: Enquête publique / Demande de Projet de création Distillerie de St Maximin

De: "catherine BRENER" <lopez_brener@hotmail.com> 28/01/2019 16:35
À: abt-saint-maximin-epvar <abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net>
Cc: gcgilleschabot@gmail.com
Pièces jointes: Courrier Mr Boussard 25 01 19 Pg1.pdf (2,1 Mo); Courrier Mr Boussard 25 01 19 Pg2.pdf (2,2 Mo); Courrier Mr Boussard 25 01 19 Pg3.pdf (1,9 Mo);

Monsieur Comba, bonjour,

Suite à vos messages d'aujourd'hui, merci de bien vouloir trouver en retour le courrier rectificatif qui annule et remplace le précédent et cette fois-ci sous forme PDF.

Vous remerciant par avance de la suite qui sera donnée à ce courrier,

bien cordialement,

Catherine Brener et Gilles Chabot



De : abt-saint-maximin-epvar <abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net>
Envoyé : lundi 28 janvier 2019 13:41
À : catherine BRENER; Commissaire enqueteur
Objet : Re: Enquête publique / Demande de Projet de création Distillerie de St Maximin

Mme BRENER,

Encore un point que je découvre à l'instant ; les fichiers 2 et 3 sont identiques - avec 2 fois la page 2 de votre lettre.

merci de m'indiquer s'il y a une 3eme feuille à votre document.

Cordialement

Philippe Comba

De: catherine BRENER (lopez_brener@hotmail.com)
Date: 26/01/2019 11:19
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net
Cc: gcgilleschabot@gmail.com
Objet: Enquête publique / Demande de Projet de création Distillerie de St Maximin

Monsieur Boussard, Commissaire Enquêteur,

Merci de bien vouloir trouver en PJ, notre courrier relatif à l'enquête publique en cours au sujet du projet de la Distillerie.

Cordialement,

Catherine Brener et Gilles Chabot

Monsieur François Boussard, Commissaire Enquêteur,

Ce courrier vous est adressé dans le cadre de l'Enquête publique concernant une demande de projet de création de station de traitements d'effluents vinicoles, par la société Azur Bio-Traitement, sur le site de l'ancienne Distillerie de Saint Maximin sur la route de Barjols. Il s'agit **d'un site ancien, judicieusement implanté à l'écart des habitations et isolé dans la campagne à l'époque de sa création en 1931.**

Ce bâtiment serait dédié au traitement d'effluents vinicoles en provenance notamment du Var, du Vaucluse, des Bouches du Rhône, avec des rejets divers annoncés que ce soit dans l'air, dans l'eau, etc...

Cette distillerie ICPE est installée dans une zone classée UG, et serait dédiée à la reprise d'activités de traitement d'effluents vinicoles **« sous réserve qu'elle n'entraîne pas de nuisances excessives avec le voisinage ».**

Justement, à ce titre, des réserves il y en a, et pas des moindres!

S'il est vrai qu'à l'origine la distillerie se trouvait bien à l'écart des habitations dans les années 30, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui : **l'habitat résidentiel et pavillonnaire est désormais concentré aux limites même de la clôture du site et sur l'ensemble de la colline voisine.**

Il convient donc de considérer la globalité des conséquences de l'implantation d'un tel projet, qui se présentent sous 3 grands chapitres ci-dessous évoqués.

1. NUISANCES

- Des nuisances sur la santé (avec les rejets dans l'air (rejet notamment de méthane, etc....), dans l'eau (résidus rejetés dans le ruisseau et par écoulement) , dans le sol (actuellement déjà des hydrocarbures y ont été détectés....).
- S'agissant d'un ICPE soumise à autorisation devant respecter notamment l'arrêté du 20 Août 1985, compte tenu de l'exploitation et du transport afférent à son activité, **les nuisances sonores** seront avérées. En effet, aujourd'hui, avec une activité réduite, les mesures s'établissent déjà à la limite de 70 db.
- **Nuisances parasitaires** (mouches) que nombre de riverains ont dû déjà évoquer.
- **Nuisances olfactives** : à ce titre, la mise en œuvre de charbons actifs à ciel ouvert (une 1^{ère} en France !) laisse planer un doute sérieux de l'efficacité de ce système quand on sait qu'on a déjà beaucoup de mal à traiter le problème des odeurs dans un dispositif confiné. Le principe des filtres à charbon actif expérimenté par Véolia pour traiter les sloops des bateaux a déjà été essayé sans succès.
C'est un ingénieux sophisme pour faire passer le projet.

2. RISQUES

- Risques techniques liés à l'exploitation, avec
 - ‡ des stockages de gaz, produits inflammables, de produits présentant des fermentations,
 - ‡ torchère,
 - ‡ risque de coupure d'électricité comme cela se produit de façon récurrente dans notre région – Y a-t-il une présence 24h/24, 7J/7 avec du personnel qualifié ?
- Risques sécuritaires routiers liés à la rotation de camions en nombre :
 - Ceux identifiés pour les rotations des résidus amenés (20 journaliers soit 40 allers retours par jour) auxquels se rajoutent les rotations de camions livrant

les produits nécessaires à l'exploitation (soude, flocculant, hydrogène sulfuré...) et ceux contenant les boues... L'étude date de 2014 et évoque environ 7900 véhicules jour sur la RD560. Aujourd'hui, nous espérons obtenir les derniers chiffres, mais avec l'explosion démographique de Saint Maximin et villages voisins, nous assistons à un trafic de plus en plus soutenu sur cette route. Qui, plus est, la distillerie se trouve aux abords d'un virage avec une visibilité réduite. Comment peut-on sereinement, faire couper la route à des Poids Lourds lorsqu'ils quittent la Distillerie aux abords du virage ?

- o **Le Document Général d'Orientations 2018 2022 du 21/09/2018 signé par le M. Président du Conseil Départemental du Var et M. Le Préfet, avec notamment ses directives d'anticipation visant à lutter contre l'insécurité routière constitue un engagement contraire à un tel projet. De même toutes les dispositions ou autorisations ayant pour résultat d'intensifier un trafic à risque sur une route nationale sont à prohiber car les taux de mortalité y sont notoirement plus élevés (cf p15/61 du DGO).**
- o Quand on sait que cette entreprise a l'ambition de traiter les effluents vinicoles de tout le sud de la France, voire du sud ouest aussi, il est évident que **les chiffres du trafic annoncés par l'entreprise sont sous-estimés, ce qui augmente d'autant la dangerosité routière du projet.**

3. RESULTATS

Nous déplorons toutes les nuisances qui auront un fort impact sur la santé des riverains, sachant qu'il y a en outre une école implantée juste à côté, que des assistantes maternelles exercent sur ce secteur et qu'il y a quelques commerces aussi. **Alors, non, il s'agit d'un habitat concentré qui serait impacté et non épars comme noté dans le dossier.**

Cette exploitation participerait à une dégradation visuelle de l'environnement avec notamment la présence d'une torchère supplémentaire de 3 m plus haute que les bâtiments existants

(A ce sujet, faut-il d'ailleurs un permis de construire ?)

La base de l'étude de ce projet (datant de 2009) ne correspond absolument pas à la réalité du terrain, compte tenu de l'évolution importante et récente de l'urbanisme de ce secteur.

Une réactualisation s'impose !

Ces facteurs seront de nature à **fortement déprécier l'immobilier dans un périmètre important autour de la Distillerie.** Les exemples montrent qu'une dépréciation d'environ 30 % serait à craindre, alors même que des permis ont été récemment délivrés après des transactions immobilières au prix fort !

Enfin, l'image de Saint Maximin serait altérée alors même que la municipalité déploie tant d'efforts à enjoliver notre magnifique ville, chargée d'Histoire, cité qui constitue le 3^{ème} tombeau de la Chrétienté, destination de tant de touristes chaque année.

Quelle nécessité y a t il donc à sacrifier notre environnement collectif en termes d'images et de comportement vertueux et éco responsable ? Est-ce que St Maximin doit devenir la poubelle des autres régions et départements vinicoles !?

Alors, oui, s'il est vraiment nécessaire de concevoir une telle installation, il y a d'autres secteurs plus isolés dans le Var qui conviendraient davantage. Même la station d'épuration locale située à plus d'un 1,2 Km de ce site est isolée des habitations !

Par ailleurs, d'autres systèmes de traitements plus respectueux de l'environnement sont pratiqués dans le bio.

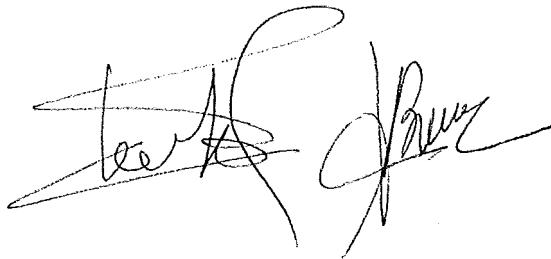
Pourquoi vouloir créer un précédent en France en autorisant l'exploitation d'une distillerie à la limite du prototype avec notamment ces charbons actifs sur un site ouvert (procédé inadapté) et qui s'avère donc par voie de conséquence non compatible avec le milieu environnant ? Pour rappel, il s'agit d'un secteur résidentiel d'habitations principales en pleine mutation qui, en 2019 apparaît comme un habitat concentré, et cela dès la lisière de la clôture de la distillerie (les premières maisons se situant à 35 m).

Il serait souhaitable de se distinguer par des pratiques « propres » sur le secteur de Saint Maximin et non le contraire sous peine de suspicion de collusions ou de pressions...

En conclusion, compte tenu de toutes les externalités néfastes de ce projet, dont certaines apparaissent comme rédhitoires, nous demandons son retrait pour des raisons de bon sens et par principe élémentaire de précaution.

En effet, en raison de contradictions flagrantes, le projet apparaît non conforme aux exigences des réglementations en vigueur, on dénombre un excès de nuisances cumulées et dangereuses identifiées pour le voisinage ; dans ces conditions un tel projet ne répond pas aux critères ICPE.

Vous remerciant de votre diligence, recevez, M. Le Commissaire Enquêteur, mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Le Commissaire Enquêteur'.

Fwd: Enquête publique distillerie saint maximin

De: "ani sarafian" <ani.sarafian@gmail.com>

28/01/2019 16:45

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite chemin de rébubéou moins d'1 kilomètre à vol d'oiseau du site de la distillerie avec mon compagnon depuis 2016.

Je tiens à vous faire part de mon étonnement quant à la conception de ce projet car lors de l'acquisition de notre terrain en 2015, il était plutôt question de la démolition de l'usine, et au vue de toutes les constructions en cours à proximité nous n'avons pas approfondit la question, tellement une reprise d'activité de l'usine paraissait hors de propos.

Nous pensons que St Maximin et sa Basilique ainsi que la forêt de la Sainte Baume étaient naturellement à l'abri de toutes dégradations.

Nos voisins, pour ceux qui ont connu la période d'activité de l'usine, témoignent des nuisances olfactives qu'ils ont subit à l'époque.

Mais à l'époque il n'y avait pas de villas au voisinage immédiat de l'établissement, il n'y avait pas non plus d'école.

Aujourd'hui nous avons des espèces protégées hautement sensibles à toutes pollutions.

Autour d'une usine de ce type il parait normal de respecter un périmètre de sécurité.

Ne pas oublier les incendies sur Seillons encore très frais dans la mémoire et sur le terrain....qui font que la présence d'une flamme en haut d'une cheminée ou le risque d'un incendie suite à une explosion auraient des conséquences mortelles à cet endroit.

Par conséquent que ce soit :

Au niveau sécurité, le risque zéro n'existant pas quelque soit les précautions prises.

Au niveau écologique, les gaz, les écoulements, le trafic routier,...qui agiront sur la santé des riverains ainsi que des animaux protégés.

Sans parler de la dévaluation de la valeur de nos biens dans cette commune.

Pour toutes ces raisons, je suis formellement opposée à ce projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Annie Sarafian

643 chemin de rébubéou

83470 Saint Maximin la sainte baume

Enquête publique demande d exploitation distillerie st Maximin

De: "Olivia Lemaitre" <olivialemaître@yahoo.com>

28/01/2019 19:12

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d exploitation de la distillerie de st Maximin la Sainte Beaume.

Je suis actuellement toulonnaise, résidant en ville, ma vie professionnelle m amene à déménager dans le haut var. La commune de saint Maximin répond à tous mes critères: une ville à taille humaine, une ville qui depuis plusieurs années maintenant a fait beaucoup pour ses habitants, notamment en créant des espaces verts, des lieux de rencontre. saint Maximin est devenu une ville en pleine expansion, qui bouge, qui donne envie...

Tout allait dans le bon sens, cette ville est devenue un lieu où il fait bon vivre ou la nature reste préservée et accessible ou elle cohabite avec la modernité tout en respectant l'environnement. quelle effroyable nouvelle que d'apprendre qu'il est envisagé que le site soit réhabilité en centre de traitement des déchets vinicoles. le site du projet est proche des habitations, proche du centre-ville. pour avoir habité quelques années à Coustellet, dans le Vaucluse, il n'est pas envisageable de respirer une odeur aussi nauséabonde 24 heures sur 24 (et à Coustelet ce n'était pas quotidien) n y a-t-il pas d'autres zones industrielles libres dans le Var

au-delà des problèmes d'odeur je n'imagine même pas comment aujourd'hui en 2019 avec toutes les précautions que l'on prend pour la santé l'État puisse envisager l'ouverture d'un tel site aussi proche des habitations des hommes des femmes des enfants des bébés... Impensable...

Ce centre de traitement des déchets vinicole entraînerait des nuisances olfactives, mais également de la pollution des eaux, de l air... Et des nuisances touristiques... Cette ville en pleine expansion va tout perdre avec ce projet.

J y suis farouchement opposée et je soutiens pleinement les habitants qui sont contre et m y oppose également J'espère que cette enquête aboutira à un abandon du projet sur ce site.

Olivia Lemaitre
Une future st Maximinoise
(Je l espère toujours)

Envoyé depuis Yahoo Mail pour iPad

Courier de contestation projet usine saint maximin

De: "Roland RIZZO" <roland.rizzo@orange.fr>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: Mr l enqueteur collecrif .docx (17,1 ko);

28/01/2019 21:28

Bonjour Monsieur,

Merci de prendre en compte le courrier de contestation du projet AZUR BIO? se trouvant en piece jointe.

Remerciement

Mr RIZZO ROLAND

MR PASSAGER FREDERIC

MELLE RIZZO JULIE

MR RIZZO ROLAND
MR PASSAGER FREDERIC
MLE RIZZO JULIE
MME THON ANGELIQUE
ROUTE DE BARJOLS
83470 SAINT MAXIMIN
Matthewaix@orange.fr

Courier adressé par mail à : abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant le projet d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite dans le chemin du Pigeonnier, anciennement la Puade, située à proximité de la distillerie, avec mon conjoint, ma fille et ma mère âgée de 75 ans.

Je tiens à vous faire part des conséquences néfastes qu'occasionnerai la réouverture de la distillerie, par exemple « mes doutes quant à la réalisation du projet... ».

Vous trouverez ci-dessous nos opinions et objections concernant le projet

Si le projet est accepté, la distillerie prévoit de traiter 200 tonnes de déchets issu des Caves de la région ; Outre des nuisances sonores et olfactive tous les riverains des alentours s'inquiètent de l'impact des rejets de gaz et des produits toxiques sur la santé de la population et surtout celle de nos enfants.

Les produits qui seront rejeté par la station majoritairement des produits CMR : des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques c'est-à-dire qui entraîne des problèmes sur la reproduction. Ce sont des produits très dangereux. Alors comment la Direction Régionale de l'Environnement peut émettre un avis favorable quand on est en connaissance de tels éléments (collectif des riverains).

L'écologue Mr AUDA Pascal, ne comprend pas cet avis et nous dit : « que 200 mètres cubes d'effluents seront largués chaque jour dans les cours d'eau ce qui est un problème sachant que le cours d'eau se déverse dans l'Argens qui est un site natura2000, c'est à dire un site protégé au niveau européen.

A savoir que le PLU actuel est en contradiction avec le projet puisqu'il interdit de déverser des eaux usées dans les ruisseaux.

Le fait de dégager des méthanes et du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, va tout à fait à l'encontre des engagements prévus par la France en matière de réchauffement climatique (des gaz à effet de serre) ».

■ **Nuisances sanitaires** : Utilisation de produits chimiques notables ou inflammables,
Utilisation de produits CMR (Cancérigène, Mutagène, toxique pour la Reproduction)

■ **Nuisances olfactives** : Odeurs et fumées permanentes

■ **Nuisances sonores** : 10 à 20 camions par jour (nuit comprise), exploitation de l'usine 7j/7 24h/24.

L'étude technique du projet lu précédemment, indique qu'il n'y a pas de zone d'habitation à moins de 320m alors que la première habitation est à moins de 40m.

Laissez-moi douter des éléments farfelus et erronés que contient cette étude, qu'il faudrait à mon sens reprendre en tenant compte des nouvelles habitations.

■ **Nuisances parasitaires** : Développement de grandes quantités de mouches, développement de souches résistantes aux produits chimiques

■ **Nuisances visuelles et paysagères** : Augmentation de la visibilité de l'usine actuelle; présence d'une torche et d'un dégagement de fumées permanentes

■ **Nuisances environnementales** :

Rejet de gaz à effet de serre 7j/7 24h/24

Rejets d'effluents dans le ruisseau de forêt, affluent du fleuve Argens

Risque de pollution des nappes phréatiques

Dégradation d'un site Natura2000

Destruction d'espèces protégées

Création de 225 tonnes de boues par an a 16% de siccité

Risque de déversement d'effluent, de soude, de boue et de flocculant

■ **Nuisances en termes d'image** : Dépréciation de l'immobilier (une agence immobilière prévoit une dépréciation de notre bien immobilier allant jusqu' 30%), dégradation de l'attractivité de St Maximin, impact sur l'image de la Basilique, impact sur l'image du PNR de la Sainte Baume.

Les différents constructeurs avaient certifié à la vente des terrains du nouveau lotissement et du notre, qu'il n'y aurait pas de futur projet de réhabilitation de la distillerie, aujourd'hui une vingtaine de familles sont prêtes à s'installer dans le nouveau lotissement, sur des terrains qui ont été vendus par filouterie, puisque le projet était connu de la mairie depuis 2016.

Ces nuisances vont toucher des milliers de personnes dans les villes de St Maximin la Ste Baume, Seillons et Ollières.

Il y a de nombreuses habitations à moins de 35 m dont la nôtre, des écoles à 300 m, une aire de jeu à 700 m et de nombreux quartiers touchés avec les différents vents.

Mr le Préfet, la Direction Régionale de l'Environnement et vous-même, ne pouvez pas ignorer dans votre enquête publique et toutes les conséquences néfastes que ce projet apporterait à la commune et à ses habitants.

Ce sont toutes ces raisons, qui nous poussent à demander l'abandon d'un tel projet.

Nous demandons donc l'abandon du projet de construction d'une usine de traitement des effluents vinicoles à St Maximin la Ste Baume sur le site de l'ancienne distillerie pour les multiples raisons évoquées ci-dessus :

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération.

MR RIZZO ROLAND

MR PASSAGER FREDERIC